**Date d'édition :** 11/12/2023



# Référentiel de Paye



# 201959

Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile - 2ème part liée à l'expérience professionnelle

# 1. Identification

Code BJ	201959
Libellé bulletin de Paie	RIST PART EXPER. PROF
Code PAY	1959
Libellé	Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile - 2ème part liée à l'expérience professionnelle
Référence	201959
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	EP031 - Météo France
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/07/2017
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/03/2023
Date de fin de validité de la fiche	

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile	Art 8 et 9	DEVA1631849D
Arrêté du 26 avril 2017 fixant les modalités d'attribution et les montants relatifs à la première part, liée aux fonctions exercées, et à la deuxième part, liée à l'expérience professionnelle, en application des articles 4 et 8 du décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile	Art 8 à 11	DEVA1707752A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

Contractuel T - Titulaire

# 3.1.2 Populations exclues

N - Contractuel de droit local

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

- Appartenir aux corps :
  des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile
  des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
  des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne
  des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

**Date d'édition :** 11/12/2023

#### 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

En fonction des services ou établissements publics d'affectation

# 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Pour les fonctionnaires : selon la technicité des fonctions exercées, des sujétions liées au service public de l'aviation civile et des responsabilités qui en découlent

Pour les contractuels : contractuels assimilés exerçant effectivement les mêmes fonctions

#### 3.5 Autres conditions

Néant

# 3.6 Conditions d'exclusion

Néant

#### 4. Incompatibilités

#### **Commentaire**

Néant

# 5. Modalités de liquidation

# 1 - 2È PART LIÉE À L'EXPÉRIENCE PROF

#### 5.1 Expression métier

Cette part tient compte de l'expérience acquise par les agents

Chaque agent est classé dans un niveau au regard de l'expérience acquise Les personnels des corps techniques de l'aviation civile sont répartis en 5 niveaux, définis à l'article 9 de l'arrêté du 26 avril 2017

A chaque niveau de la part liée à l'expérience correspond un montant forfaitaire mensuel fixé comme suit : Niveau 1 :  $267,49 \in$  Niveau 2 :  $320,68 \in$  Niveau 3 :  $374,11 \in$  Niveau 4 :  $448,00 \in$  Niveau 5 :  $551,42 \in$ 

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

# 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

#### 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

# 6. PAY

# 6.1 Information PAY: NEANT

# 6.2 Description du mouvement

**Date d'édition :** 11/12/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1959	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	9999	0010000	1
Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

# **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui